

**PROCÈS VERBAL de l'assemblée régulière
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 24 avril 2019 à Val-d'Or**

Étaient présents :

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur
La première conseillère	Me Sandra Éthier
La secrétaire	Me Véronic Picard
La trésorière	Me Claude Cossette

Le conseiller	Me Nicolas Provencher-Lavergne
---------------	--------------------------------

La conseillère jeune Barreau	Me Fanny Maheu
------------------------------	----------------

Était absente :

La conseillère	Me Cassandra Neptune
----------------	----------------------

1. Ouverture de l'assemblée

Me Pascal Jolicoeur déclare l'assemblée ouverte à 17:40, le quorum étant constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

**Résolution 20190424-01
Re : adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyée par Me Nicolas Provencher-Lavergne, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 mars 2019
4. Suivi au procès-verbal
5. Finances – Me Cossette
5.1. Adoption des finances au 31 mars 2019 pour AGA
6. Comités permanents du Barreau de l'A-T : suivi
6.1. Comité Formation (point permanent) - Me Provencher-Lavergne
6.2. Exercice illégal (point permanent) – Me Maheu

6.3. Communications-Journal – Me Jolicoeur
6.4. Informatique – site Web – Me Jolicoeur
6.5. Justice dans le Nord - Me Neptune
6.6. Comité du jeune Barreau (point permanent) – Me Maheu
6.7. Comité de liaison (point permanent) – Me Jolicoeur
6.7.1. Cour du Québec
6.7.2. Cour supérieure
6.8. Mérite et prix reconnaissance (point permanent) – Me Jolicoeur
7. Comités ponctuels du Barreau de l'A-T : suivi
7.1. Congrès AAP 2019 – Me Éthier
7.2. Congrès AT 2019 – Me Jolicoeur
7.3. Rentrée judiciaire 2019
8. Comités hors Barreau : suivi
8.1. Pratique privée – Me Éthier
9. Association des avocats de province
10. APAAQ – Me Jolicoeur
11. Pénurie avocat en Abitibi-Témiscamingue – Me Provencher-Lavergne
12. Activités du bâtonnier (tableau) – Me Jolicoeur
13. Correspondances (tableau) - Me Jolicoeur
14. Varia
14.1. Rapport du Commissaire Viens
14.2. Comité Justice
15. Prochaine réunion : 25 avril 2019
16. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 mars 2019

Étant donné que les membres du conseil sont revenus sur certaines positions exprimées, des modifications importantes devront être apportées. L'adoption du procès-verbal est donc reportée à la prochaine rencontre.

4. Suivi au procès-verbal

Réunion du 27 novembre 2018

6.1. Enquête caution visio –centre de détention

Me Jolicoeur a discuté avec la juge Chabot. Les responsables de L'Établissement de détention ont informé cette dernière qu'il pouvait mettre un téléphone à la disposition des personnes incarcérées dans le corridor du Centre de détention pour faciliter l'accès à l'avocat.

Me Jolicoeur n'a pas pris contact avec madame Dessureault. Il serait important d'obtenir le projet avant son implantation afin de vérifier l'opinion des membres.

Une réunion est prévue le 30 avril prochain concernant le rôle provisoire. Ce point sera peut-être discuté.

Réunion du 12 mars 2019

14.1. Modifications des règlements généraux

Me Picard a pris connaissance de la *Loi sur le barreau*. L'article 33.2 prévoit qu'une section peut décider, après résolution votée à l'assemblée générale annuelle, que les dirigeants dont le premier conseiller soient élus pour deux ans. Toutefois, il n'y a rien de prévu à l'effet que le premier conseiller devient le bâtonnier. Me Jolicoeur n'a pas obtenu les règlements des autres sections pour comparaisons.

Il semble qu'il s'agisse d'une façon de faire bien établie. Il n'y a pas lieu de changer quoi que ce soit.

14.2. Modifications de la politique financière

Me Éthier a envoyé un courriel à Me Jolicoeur pour qu'il s'informe des montants versés aux officiers dans les autres sections. Me Jolicoeur a fait la vérification auprès de quelques sections. On note une grande disparité entre les allocations versées d'une section à l'autre.

Il nous est impossible pour l'instant de suggérer aux membres lors de l'assemblée générale prévue demain les frais de fonction qui devraient être attribués aux officiers. Nous convenons que nous devons nous attarder sur ce sujet durant la prochaine année. Les tâches des dirigeants et ce qu'elles représentent en terme de temps devront être documentés.

Dans l'intervalle, il est convenu de proposer aux membres que les frais de fonction votés lors de l'AGA 2018 soient reconduits pour l'année 2019-2020.

Lors de la rencontre du 12 mars 2019, il avait été résolu (20190312-04) que les frais de fonction des officiers soient versés au prorata du nombre de mois ou l'officier a exercé la fonction. Me Jolicoeur était absent au moment de l'adoption de cette résolution.

Des discussions ont lieu relativement à cette résolution. Me Éthier précise que nous devrions prévoir des exceptions à cette règle puisqu'il pourrait se présenter des situations exceptionnelles ou il aurait lieu de verser plus que l'allocation ordinairement versée à l'officier. Me Éthier est d'avis que c'est le cas pour Me Jolicoeur. En effet, ce dernier a assumé la charge de bâtonnier à la suite de la nomination de Madame Pelletier à la magistrature en cours de mandat. Il n'était pas prévu pour lui d'assumer aussi rapidement cette fonction. De plus, la période de l'année où il a dû reprendre la charge en est une très mouvementée. Cela a eu des répercussions importantes sur lui et sur sa pratique. Il est indéniable que cela a eu des incidences financières pour lui.

Me Picard est d'avis qu'effectivement il y a lieu de tenir compte de cette circonstance, mais qu'il est difficile de déterminer le montant et que ça ne justifie pas le plein montant puisqu'il a exercé cette fonction qu'un peu plus de 6 mois.

Les discussions se poursuivent.

Me Éthier propose que l'allocation à être versée à Me Jolicoeur soit du montant total soit de 8000\$. Me Pascal Jolicoeur s'abstient de voter. Me Picard est contre la proposition.

Résolution 20190424-02
Re : allocation Me Pascal Jolicoeur

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyé de Me Claude Cossette, il est résolu que l'allocation qui sera versée à Me Pascal Jolicoeur sera d'un montant de 8000\$.

Adoptée à la majorité.

14.4. Courriel juge Chabot – Centralisation des urgences

Le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue, l'AQAAD, l'Aide juridique et le DPCP ont répondu conjointement à la juge Chabot à la suite du courriel reçu relativement à la Centralisation des urgences. Cette réponse a d'ailleurs été envoyée à l'ensemble des membres. Le juge Ladouceur a répliqué en créant le rôle provisoire.

5. Finances

La dépense de 224,81\$ est toujours en suspens. Me Maheu nous fournira des explications relativement à cette dépense au plus tard demain midi et les membres devront se prononcer sur celle-ci avant la tenue de l'AGA.

Me Cossette remet aux membres la liste des chèques émis entre le 12 mars 2019 et le 31 mars 2019.

Résolution 20190424-03 **Re : adoption des dépenses**

Sur proposition de Me Pascal Jolicoeur, appuyé de Me Nicolas Provencher-Lavergne, il est résolu d'adopter les dépenses du 12 mars 2019 au 31 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

5.1. Adoption des finances au 31 mars 2019 pour AGA

Me Cossette remet aux membres un document contenant les recettes et les déboursés pour l'année 2018-2019 ainsi que le bilan au 31 mars 2019. Les membres prennent connaissance des documents.

À la suite de l'adoption d'une résolution portant sur l'allocation du bâtonnier portant celle-ci à 8000\$, la rubrique « Allocations Bat. Sec. Très » dans les déboursés est augmentée en conséquence.

Résolution 20190424-04 **Re : adoption du bilan financier au 31 mars 2019**

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyé de Me Fanny Maheu, il est résolu d'adopter le bilan au 31 mars 2019 sous réserve de la dépense de 224,81\$ toujours en suspens.

Adoptée à la majorité.

la dépense de 224,81\$ a été adoptée à l'unanimité avant la tenue de l'assemblée générale annuelle le 25 avril 2019

6. Comités permanents du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : suivi

6.1. Comité Formation

Depuis le 31 mars 2019, la réglementation a changé. Le statut de dispensateur ne sera plus octroyé. Les formations n'ont plus à être accréditées préalablement. Me Laberge et Me Provencher-Lavergne sont en attente d'un retour de Me Chounwanou du Barreau du Québec afin de bien comprendre la portée des modifications.

6.2. Exercice illégal (point permanent)

Me Tremblay a fait la vérification et il semble qu'il n'existe aucun document informatif à l'attention des membres. Elle va faire des démarches pour qu'un outil soit développé.

Me Maheu nous informe que Me Tremblay écrira un article dans le Quid Novi pour juin 2019.

Me Tremblay a annoncé sa démission du comité exercice illégal à Me Jolicoeur par courriel le 15 avril 2019. Cette dernière a par la même occasion proposé la candidature de Me Derreck Giroux-Lacasse. Me Tremblay a précisé qu'elle offrirait son aide à Me Giroux-Lacasse.

Résolution 20190424-05

Re : désignation responsable comité Exercice illégal

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyé de Me Fanny Maheu, il est résolu de désigner Me Derreck Giroux-Lacasse responsable du comité Exercice illégal en remplacement de Me Kathy Tremblay.

Adoptée à l'unanimité.

6.3. Communications-Journal

Rien à signaler.

6.4. Informatique – site Web

Me Sandra Éthier a préparé un projet de lettre à l'attention de madame Labrèche et Me Jolicoeur lui a fait parvenir. Nous avons reçu un retour de madame

Labrèche le 18 avril 2019. Cette dernière indique les tâches qu'elle a réalisées dans la dernière année. Le montant de 1000\$ prévu à la politique financière devra être versé à madame Labrecque.

Nous nous questionnons si ce poste ne devrait pas être occupé par un membre de la section. Est-ce que la personne responsable du comité informatique ne pourrait pas occuper également cette charge. Que représente cette fonction en terme de temps? Nous en discuterons demain lors de l'AGA.

6.5. Justice dans le Nord

Me Neptune étant absente, aucune information ne nous est transmise. Une rencontre du comité était prévue le 26 mars 2019 à 13h30. Un suivi devra être fait à la prochaine rencontre.

6.6. Comité du jeune Barreau

Il y a eu un party le 12 avril 2019 au goût-gueule à Rouyn-Noranda.

6.7. Comité de liaison

6.7.1. Cour du Québec

Rien à signaler.

6.7.2. Cour supérieure

Rien à signaler.

6.8. Mérite et prix reconnaissance

Aucune candidature reçue.

7. Comités ponctuels du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue

7.1. Congrès AAP 2019

Me Jolicoeur a envoyé un courriel à l'ensemble des membres pour les inviter à réserver leur chambre d'hôtel rapidement.

Me Éthier a préparé une lettre à l'attention de Me Jolicoeur afin de solliciter le versement d'un montant de 5500\$ pour aider le financement des activités du Congrès.

La formation est planifiée à 95%. Le comité travaille actuellement au choix des menus et au budget. Une rencontre est prévue entre Me Éthier et Me Barrette cette fin de semaine. Le comité est à la recherche de commanditaire. Une rencontre du comité devrait avoir lieu dans 2-3 semaines.

7.2. Congrès AT 2019

38 personnes se sont inscrites au congrès. De plus, 10 personnes additionnelles ont confirmé leur présence au cocktail. En raison d'un problème avec l'avion, Me Arianne Gagnon-Rocque arrivera uniquement à 10h10. Il est discuté de la possibilité que la formation qui devait être dispensée en après-midi par Me Fotini Panayotopoulos soit devancée à 9 h. Me Jolicoeur fera la vérification.

Le comité a reçu une commandite de 500\$. Les congressistes recevront un cadeau de Choco-mango. De plus, plusieurs livres seront tirés parmi les personnes présentes.

7.3. Rentrée judiciaire 2019

Me Maheu nous avise que la salle de quilles n'est pas disponible. Nous discutons d'alternatives : bingo, casino, jeu d'évasion... Me Maheu va vérifier ce qui est disponible.

8. Comités hors Barreau : suivi

8.1. Pratique privée

Une rencontre est prévue le 30 avril 2019.

9. Association des avocats de province

Me Picard a avisé Me Bourgeois qu'elle sera invitée à certaines rencontres du conseil de section pour que les membres soient informés des activités de l'AAP.

10. APAAQ

Me Pierre Grygiel ne pouvait pas être présent lors de l'AGA. Il a donc été contacté par téléphone afin de nous faire un compte-rendu des activités de l'APAAQ en prévision de l'assemblée générale annuelle de demain.

Me Grygiel nous indique qu'il a écrit un article dans la dernière parution du Quid Novi et qu'il n'y a pas beaucoup de nouveau depuis. Le contenu de l'article reprend ce qui a été dit lors du congrès tenu à Laval. L'APAAQ souhaite que l'association réunisse tous les avocats. Pour l'instant, Me Catia Larose est présidente par intérim. Des sous-comités ont été formés et les comités se réunissent environ 1 fois par mois. Une réunion est d'ailleurs prévue cette semaine à Québec. À la suite de cette rencontre, nous devrions avoir une bonne idée de notre mission et de la cotisation.

Lors du congrès de l'AAP à Rouyn-Noranda en septembre prochain, il y aura probablement une présentation de l'APAAQ et les avocats seront peut-être appelés à voter sur des choses dont sur la question financière. Est-ce que l'AAP devrait payer pour les membres de l'APAAQ ou si les membres devraient payer à moins d'une manifestation contraire de leur part?

La cotisation devrait être de l'ordre de 50\$. Nous devons aller chercher du financement. Il s'agit d'un enjeu actuellement. Les membres prévoient se rencontrer plus souvent dans les prochains mois.

Il est convenu que Me Jolicoeur fera un compte-rendu des activités de l'APAAQ demain lors de l'AGA.

11. Pénurie avocats en Abitibi-Témiscamingue

On se questionne toujours à savoir si nous devrions continuer de porter ce dossier. Des discussions ont lieu. Me Jolicoeur s'intéresse à ce dossier et il va en parler demain à l'AGA.

12. Activités du bâtonnier (tableau)

Aucune activité rapportée.

13. Correspondances (tableau)

Me Jolicoeur a écrit à la juge Chabot en lien avec la présence des personnes incarcérées par visioconférence pour les enquêtes caution. Il a également reçu une correspondance du juge Ladouceur concernant le rôle provisoire. Une rencontre est prévue le 30 avril 2019 à ce sujet.

14. Varia

14.1. Rapport du Commissaire Viens

Le dépôt du rapport devrait se faire dans les prochains mois. Lorsque celui-ci sera déposé, nous devrons nous réunir puisque nous aurons probablement à réagir rapidement. Une réunion extraordinaire sera tenue si aucune rencontre du conseil de section n'est prévue dans les jours suivant le dépôt du rapport.

14.2. Comité Justice

Me Jolicoeur a été sollicité par rapport à ce comité. Il souhaite connaître qui est le représentant du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue sur ce comité. Me Picard vérifiera le tableau des comités.

15. Prochaine réunion : 25 avril 2019 à Val-d'Or.

La prochaine rencontre aura lieu le 25 avril 2019 à Val-d'Or après l'assemblée annuelle des membres.

16. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Claude Cossette, appuyée par Me Fanny Maheu, l'assemblée est levée. Il est 21:27.

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 5 juin 2019.